

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 7 mai 2015

L'an deux mil quinze, le sept mai à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception Patrick MEAR qui a donné procuration à Sophie LE DUFF, Jean Marc ROUE à André MILIN et Micheline LECLERCQ à Anne CORMIER
Roger GUILLOU a été élu secrétaire de séance
Le procès verbal de la réunion du 17 février a été approuvé à l'unanimité.

Tirage au sort des Jurés d'assises :

Le conseil municipal a procédé au tirage de 9 personnes pour faire partie de la liste provisoire des jurés d'assises pour l'année 2016 ;

Ont été tirés au sort :

- Monsieur ARTAUX Daniel, 22 Cité des Ajonc d'or 29233 CLEDER ;
- Madame BALANANT née BLOCH Marie Paule, 6 Rue de Poulennou 29233 CLEDER
- Mademoiselle LE JEUNE Fanny, St André 29233 CLEDER
- Monsieur ROUE Thierry, Pen Ar Valy, 29233 CLEDER
- Monsieur AUFFRET André, Kerzuoc'h, 29233 CLEDER
- Madame PRIGENT née TOULLEC Bernadette, Cité des Bruyères 29233 CLEDER
- Monsieur VOISENET Michel, 8 Rue de l'Armorique 29233 CLEDER
- Madame PRIGENT Marie Josèphe, 308 Theven Kerbrat 29233 CLEDER
- Monsieur LE SAINT Patrice, 3 Place de l'Europe 29233 CLEDER

Exutoire de Kervaliou : demande d'autorisation de superposition

Suite à l'étude réalisée pour la création d'un nouvel exutoire à Kervaliou, le Maire a informé le Conseil Municipal de la nécessité de faire une demande de travaux et de superposition concernant cet exutoire ainsi que pour l'ancien qui est conservé, à titre de régularisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer le dossier de travaux et de superposition d'ouvrages sur le Domaine Public Maritime auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.)

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil Municipal a demandé que soit appliqué le décret n° 2002-409 du 26 mars pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et que soit tenu compte du seuil de la population

Participation

Le conseil municipal a décidé d'accorder une aide de 70€ à un jeune pour sa participation aux championnats de France de Char à voile

Subventions

Rachel BOUTOUILLER a exposé le projet d'attribution des subventions aux associations qui ont rempli leur demande pour l'année en cours et validées par la commission. Le montant proposé s'élève à 64 379,00€ contre 65 627,81€ mandaté en 2014. Le conseil a décidé d'accorder les subventions suivantes

ASSOCIATIONS CLEDEROISES

AINES CLEDEROIS	155,00 €
Amicale des employés communaux	750,00 €
ART FORAL	79,00 €
ASSO DES PLAISANCIERS	200,00 €
CARTE CLUB CLEDEROIS	53,00€

CLUB FEMININ	193,00 €
CLEDER ENERGIE	1 000,00 €
CLUB DE TIR SAINT KE	50,00€
COLLEGE ND ESPERANCE	1 785,00€
ASSO LES DAUPHINS	562,00€
HOBOS DANCERS	100,00€
DANSE ATTITUDE CLEDEROISE	50,00€
DE D'OR	150,00 €
DIV YEZH CLEDER	171,00 €
ECOLE PER JAKEZ HELIAS	7 750,00 €
ECOLE SAINT JOSEPH	2 000,00€
JUMELAGE ASHBURTON	1 000,00 €
JUMELAGE HERLESHAUSEN	1 000,00 €
JUMELAGE TANNINGES	1 000,00 €
PETANQUE CLEYERIGOU	56 ,00€
L'AS ART	500,00 €
ARTIS'CHAUDS	500,00 €
LES AMIS DES ARTS	663,00 €
LES PETITS LOUPS	372,00€
MUSIQUE ET DANSE ET DESSIN	4 500,00 €
AMDD (solde du compte)	2700,00€
OFFICE DE TOURISME	1 350,00 €
OFFICIERS MARINIERS	170,00 €
SNSM	400,00 €
SOCIETE DE CHASSE	330,00€
ESPERANCE	
UNC – ACPG	290,00€
UNC – AFN	500,00 €
VAGABONDS	400,00 €
ZYGOMATIC CLEDEROIS	910,00 €
LE TEMPS DE RIRE	100,00 €
MAISON ARC EN CIEL	5000,00
KERMARGAR ST KE	100,00€
SOUS-TOTAL	36 889,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

ADAPEI	50,00 €
ASSO DEPARTE VEUVES CIVILES	200,00 €
BLEUNIADUR	170,00 €
APPMA	50,00 €
PRESENCE ECOUTE	150,00€
PREVENTION ROUTIERE	80,00€
SECOURS CATHOLIQUE	150,00€
HANDSPORTS LEONARD	50,00 €
VIE LIBRE	350,00€
SOUS-TOTAL	1 250,00€

ASSOCIATIONS SPORTIVES

CLUB NAUTIQUE	1 200,00 €
DOJO CLEDEROIS	3440,00€
ECOLE DE PISTE	300,00 €
ECUM SECT JOGGING	3500,00 €
HERMINE CLEDEROISE	6 500,00 €
OCAPS Ecole de sports	1000,00 €
PETANQUE CLUB	1200,00 €
PING-PONG CLUB	800,00 €
TENNIS CLUB	1 000,00 €
TONIC GYM	100,00 €

USC	7000,00 €
FRAPPEURS DU GUIDON	100,00 €
SOUS TOTAL	26 140,00 €

Une aide de l'OCA pourrait être apportée pour aider certaines associations à bien remplir leur demande.

Intercommunalité :

Rapports d'activité de la Communauté des Communes de la Baie du kernic

Chaque groupe a reçu les rapports annuels de la CCBK : le rapport d'activité, le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et le rapport sur le service des espaces naturels. Ces différents rapports n'ont pas fait l'objet de remarque.

Proposition de demande de transfert de compétence de la gestion des Palujous et des Dunes à la CCBK

Le Maire a proposé de faire de la demande de transfert de la gestion de l'espace dunaire et de la zone des Palujous à la CCBK. Elle dispose d'un service chargé des espaces naturels avec du personnel compétent et spécialisé dans la gestion de ces espaces très sensibles.

A l'unanimité le conseil municipal s'est prononcé pour cette de demande de transfert de gestion.

Fusion des EPCI :

La nouvelle réforme territoriale prévoit que les intercommunalités devront atteindre un seuil de 20 000 habitants au 1^{er} janvier 2017. La CCBK est donc appelée à se rapprocher d'une autre intercommunalité. Le nouveau canton de St Pol semble être la taille adéquate. Une note de l'AMF du FINISTERE, en date d'avril 2015, demande aux communes de délibérer au plus tôt. Il est donc proposé d'émettre un avis pour le rapprochement entre la CCBK et la Communauté des Communes du Pays Léonard.

En tant que Chef de services à la ville de St Pol, Jean Luc VELLY et Patrice CADIN ont souhaité s'abstenir, les autres conseillers municipaux ont donné un avis favorable au rapprochement de la CCBK avec la CCPL.

Adhésion au groupement de commande

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes qui sera mis en place entre les différentes communes de la CCBK pour la maintenance et l'entretien des portes automatiques, semi-automatiques et également manuelles. Ces contrôles sont nécessaires pour les bâtiments recevant du public.

Convention avec le Syndicat Département d'Energie :

Le SDEF doit entreprendre des travaux de modification de la ligne HT et du transformateur dans le secteur des Amiets. Il propose à la Commune de profiter de ces travaux pour mettre en place des fourreaux qui serviront à la réalisation de la 3^{ème} tranche de mise en souterrain des réseaux du Lotissement.

Le Conseil Municipal a accepté le projet du SDEF pour un montant de 17 120.13. € H.T. et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Marchés publics passés dans le cadre de la délégation au maire :

Décision 1-2015 : Le 4 mars 2015 - Réalisation d'une ouverture de crédit de 250 000 € auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (CMB) pour une année du 13/03/2015 au 13/03/2016.

Décision 2-2015 : Le 22/04/2015 - Etude complémentaire secteur des Palujous pour un montant de 3422,40€HT soit 4106,88€ TTC avec le Cabinet AT OUEST de MORLAIX

Décision 3-2015 : Le 22/04/2015 - Etude hydromorphologique de Kervaliou pour un montant de 2400,00 €HT soit 2880,00 € TTC avec le Cabinet AT OUEST de MORLAIX

Finances :

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes de gestion 2014 du receveur municipal pour la Commune et le Lotissement du Vern Mespaul.

Décision modificative budgétaire :

Jean François DELMOTTE a présenté le projet de décision modificative compte tenu des notifications de l'Etat reçues depuis le vote du budget primitif en février dernier :

Section de fonctionnement

Recettes

- Chapitre 73 – impôts locaux	= 25 344,00 €
- Chapitre 74 – dotations de l'Etat	= 59 373,00 €
▪ Total	= 84 717,00 €

Dépenses

- Chapitre 65 – participation	= 16 000,00 €
- Chapitre 023 – virement en investissement	= 68 717,00 €
▪ Total	= 84 717,00 €

Section d'Investissement :

Recettes

- Chapitre 13 – dotations et subvention	= 40 000,00 €
- Chapitre 021 – virement du fonctionnement	= 68 717,00 €
- Chapitre 16 – emprunt 2015	= -91 717,00 €
▪ Total	= 17 000,00 €

Dépenses

- Chapitre 20 – Etudes	= 7 000,00 €
- Chapitre 21 – matériel et mobilier	= 10 000,00 €
▪ Total	= 17 000,00 €

Au nom de l'opposition Mr CADIN est intervenu : « Je trouve cette DM très élevée 84 717 € dont 25 334,00 € en impôts locaux et 59 373,00 € en dotations de l'Etat. Une baisse est bien constatée au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement mais elle est en grande partie compensée par la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Péréquation et au final la recette ne diminue que de 2800 € entre 2013 et 2015. Je regrette que le surplus de recette soit affecté à la réduction de l'emprunt alors que des besoins en investissement existent notamment au niveau de l'école publique de la bibliothèque : accessibilité et achat d'ouvrages, ou de l'ALSH. »

Le maire reconnaît avoir été prudent sur les dotations de l'Etat mais au moment de l'élaboration du budget il ne pouvait pas prévoir une revalorisation significative des dotations de solidarité rurale et de péréquation et il espère qu'en 2016 ces dotations compenseront à nouveau la baisse programmée de la DGF qui sera de 141 092 € par rapport à l'année 2013.

A l'école publique un crédit supplémentaire de 5000€ est prévu pour le financement de matériel et mobilier. Il a été précisé que la réduction de l'emprunt ne signifie pas la diminution des investissements mais une augmentation de la part d'autofinancement ce qui permettra de continuer à investir tout en maîtrisant la dette.

Etant concernée par la dotation à la OCA, Rachel BOUITOILLER s'est abstenue. La décision modificative a été votée par 22 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Tarifs marché :

Le Conseil a décidé d'appliquer un abattement de 20% aux abonnés qui fréquentent le marché hebdomadaire avec une facturation trimestrielle.

Camping Poulennou

Le Conseil municipal a décidé d'équiper le camping d'une borne WIFI et de fixer une redevance : Week-end : 2€- Semaine : 4€- Quinzaine : 6€- Mois : 10€

Participation au Centre Nautique pour acquisition de matériel :

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une participation de 6 000€ au Centre nautique pour l'achat de 2 catamarans, 2 kayaks et de 2 planches à voile. Cette participation permettra le versement d'une subvention du même montant du Conseil Départemental.

Déclassement de chemin rural

Le Conseil municipal a autorisé le maire à lancer une enquête publique pour le déclassement d'une portion de chemin rural à Lanveur en vue de sa cession à un riverain.